

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Declaration de Maladie

N° W21-685624

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10017

Société : Royal Air Maroc

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom : BERRADA NADIA

Date de naissance : 02/04/1964

Adresse : Rue 3, groupe W, n°58-60 El Oulfa

Tél : 0661234232

Total des frais engagés : 630,50 DHS

Cadre réservé au Médecin

Dr. LAKHMI-TABET NAJIDA
Médecine Générale
135, Av. Oued Ziz Hay El Oulfa
Dernière Station Total Casablanca 02
Tél : 212 5 22 60 51 88

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/08/2023

Nom et prénom du malade : BERRADA NADIA

Age :

Lien de parenté :



☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident, préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at-
médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

Dr. LAKHMI-TABET NAJIDA
Médecine Générale
135, Av. Oued Ziz Hay El Oulfa
Dernière Station Total Casablanca 02
Tél : 212 5 22 60 51 88

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

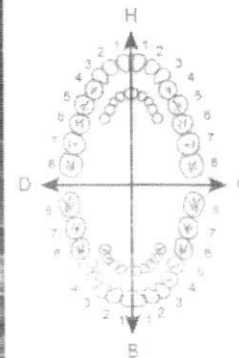
La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Remèment des Actes
28/08/2023	✓	250,00		
02 Sept 2023				

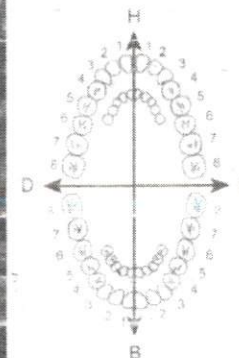
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Med GUESSO Mme Bouchra GUESSO EL MENJRA Pharmacien St. Missimi N° 7 Rue 20 Bd. Bouregre Hay Hassani - Oulfa - CASABLANCA Tél: 89 03 79	28/07/23	380,50

[illegible][illegible]

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



Trajectories

COEFFICIENT
DES TRAVAUXMONTANTS
DES SOINSDEBUT
EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

COEFFICIENT
DES TRAVAUX α MONTANTS
DES SOINSDATE DU
DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

Docteur LAKHMIRI-TABET Najiba

Médecine Générale

135, AV. Oued Ziz - Hay El Oulfa

(Derrière Station Total)

CASABLANCA 02

Tél. : Cab. : 212 522 905 168

ICE : 001621801000083

Casablanca, le :

الدكتورة الخميري ثابت نجيبية

الطب العام

135, شارع واد زيز حي الأولفة

وراء محطة طوطال

الدار البيضاء 02

الهاتف : العيادة : 212 522 905 168

28 Aout 2023

Dr. Benassou Najiba

Dr. Benassou Najiba

S.V.

S.V.

Dr. Benassou Najiba

Dr. Benassou Najiba

S.V.

Dr. Benassou Najiba

S.V.

Dr. Benassou Najiba

380,50

Dr. Benassou Najiba

Dr. LAKHMIRI-TABET Najiba
Médecine Générale
135, Av. Oued Ziz Hay El Oulfa
Derrière Station Total, Casablanca 02
Tél: 212 522 905 168



KALMAGAS[®]

8 032578 473018

KALMAGAS[®]

LOT : 220449
PER : 06/2027
PPC : 79,90DH

Megasfon 160 mg
Boîte de 20 comprimés



6 118000 094937

Megasfon
Phloro

LOT : 4323
PER : 05 - 25
P.P.V : 58 DH 30

MEZOR[®] 40mg

Esoméprazole (DCI)

14 gélules



6 118000 340324

LOT : 2 5
EXP 08/2024
PPV 122.80DH

AdiaFlor

Flacons buvables



6 111259 970205

Lot : 02988
consommer de
référence avant le : 01/2026
C : 119,50 DH